

## Délibération n°CA-2019-121

---

### Ordre du jour :

1. Informations du président
  2. Approbation du PV de CA du 13 juin 2019
  3. Points à caractères stratégiques :
    - 3.1. Approbation du Plan de redressement
    - 3.2. Débat d'orientation budgétaire : approbation de la lettre de cadrage budgétaire
    - 3.3. Approbation de la dissolution de la ComUE (CT du 1<sup>er</sup> juillet 2019)
    - 3.4. Approbation de l'évolution du périmètre des composantes : cible et jalons
    - 3.5. Approbation de la charte d'égalité Femmes/Hommes
  4. Points issus du Comité Technique du 20 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
    - 4.1. Approbation des règles de rémunération des enseignants associés à mi-temps
    - 4.2. Approbation des règles d'évaluation et de rémunération des contractuels d'enseignement
    - 4.3. Approbation de la mise en place du régime indemnitaire harmonisé pour les personnels BIATSS titulaires et son articulation avec les processus de gestion des ressources humaines
    - 4.4. Approbation de la mise en place d'un dispositif d'intéressement transitoire à destination des personnels BIATSS titulaires et contractuels permanents
    - 4.5. Approbation de la modification des règles du temps de travail des personnels BIATSS pour la rentrée 2019
    - 4.6. Approbation de la mise en œuvre des contrats de réussite pédagogique
    - 4.7. Approbation de la modification des statuts du SCAS
    - 4.8. Approbation de la modification des statuts du département SEFA
  5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :
    - 5.1. Autorisation de dépôt d'une plainte devant le conseil départemental de l'ordre des médecins
    - 5.2. Approbation de l'augmentation du stipend versé aux étudiants programme ISEP année 2020/2021
    - 5.3. Approbation des tarifs des locaux du site Moulins
    - 5.4. Approbation du prix de l'engagement étudiant 2020
    - 5.5. Approbation d'autorisation d'achat de cartes cadeaux dans le cadre du concours de « vrai-faux médiatique » du département Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de l'IUT A
    - 5.6. Approbation des demandes de remises gracieuses (reporté)
  - 5.7. Approbation des conventions :
    - 5.7.1. entre l'université de Lille - Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHs) et le CNRS
    - 5.7.2. de mécénat entre l'université de Lille et AXA Assurances IARD Mutuelle (informatique au féminin)
  - 5.8. Points issus de la commission formation du 4 juillet 2019 :
    - 5.8.1. Approbation des tarifs de formation initiale – continue et CLIL
    - 5.8.2. Approbation du calendrier du CLES 2019-2020
    - 5.8.3. Approbation des modifications des modalités d'exonération des droits d'inscription
  - 5.9. Points issus de la commission recherche du 4 juillet 2019 :
    - 5.9.1. Subventions Région
  6. Questions diverses  
Nomination du Directeur du Réseau Franco-néerlandais de l'enseignement supérieur et de la recherche
- 

*Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille*

### Étaient présents :

Collège A : COPIN Marie-Christine, NIEWIADOMSKI Christophe, TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, BENOIT Martine, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : LANGFORD Chad, FRETEL Anne, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : LENS Anthony, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte.

**Etaient excusés (et procuration) :**

Collège A :

FONCEL Jérôme

procuration à BENCHIBOUN Moulay-Driss (à partir de 18h15)

Collège B :

VIZIOLI Jacopo

procuration à TOULEMONDE Gilles

GOUNON Stéphane

procuration à TOULEMONDE Gilles

EL KHATTABI Jamal

procuration à RUCKEBUSCH Benoit

Collège BIATSS :

MULLIER Virginie

procuration à LENS Anthony

SANTRE Fabien

procuration à RUCKEBUSCH Benoit

Collège étudiants :

MORTYR Marie

procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric

procuration à COPIN Marie-Christine (à partir de 17h15)

DELVALLET Corinne

procuration à FARVAQUE Etienne

LEBAS Nicolas

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 16h)

LEYS Annie

procuration à FRETEL Anne

PRETE Cosimo

procuration à POTTEAU Aymeric

SCOL Nathalie

procuration à CAMART Jean-Christophe

OULD ALI Samir

procuration à CAMART Jean-Christophe

**Etaient présents (à titre indicatif, invités ou membre de droit) :**

Madame le Recteur : CABUIL Valérie

Représentant de la rectrice : BERGEZ Jean-Louis

Agent comptable : LIARD Delphine

Directrice des Affaires Financières : BLANQUART Sophie

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : POSTEL Nicolas

Vice-présidente ressources : DAL Georgette

Vice-président relations internationales : SEYS François-Olivier

Vice-présidente formation : FRANJIE Lynne

Vice-président recherche : MONTAGNE Lionel

Vice-président Stratégie et prospective : BORDET Régis

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Conseiller : GOSSET Didier

Vice-présidente culture : CHAMBOLLE Delphine

Vice-président partenariats socio-économiques : CORNILLON Ghislain

Vice-président relations territoriales : OUSSOUS Nour-Eddine

Vice-présidente vie de campus et vie étudiante : ROUSSEAU Sandrine

**Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

Institut Universitaire de Technologie C : BOUALI Fatma

UFR Mathématiques, Informatique, Management et Economie : CHOJNICKI Xavier

Faculté FFBC/IMMD : DEREPPER Sébastien

UFR de Géographie : LECLERC Eric

Faculté des Sciences et Technologies : VUYLSTEKER Christophe

Directeur général des services : *ROBERT Pierre-Marie*  
Directrice générale des services adjointe : *SAVINA Marie-Dominique*

Directeur des affaires juridiques et institutionnelles : *FURON Xavier*  
Chef du Service Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*  
Chargée des affaires institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*  
Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

## 5. Délibérations relatives au fonctionnement de l'université

(...)

### 5.7 Approbation des conventions

#### 5.7.1 entre l'Université de Lille – Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) et le CNRS

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve à l'unanimité, lors de sa séance du 11 juillet 2019, la convention entre l'Université de Lille - Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS) et le CNRS, relative à l'attribution d'une subvention de **75 000€** au CNRS dans le cadre de sa participation aux frais généraux.

 Président de l'Université  
Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : <b>34</b>
Pour : <b>34</b>
Contre : <b>0</b>
Abstention : <b>0</b>

## **CONVENTION FINANCIERE**

Entre

**Le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

Établissement public à caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris Cedex 16, n° SIREN 180 089 013, code APE 7219Z, représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à Madame Bénédicte SAMYN, Déléguée Hauts-de-France par intérim, 2, rue des Canonniers, CS60009, 59046 - LILLE CEDEX,

Et

**L'UNIVERSITE DE LILLE**

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, immatriculé au RCS de Lille Métropole sous le numéro SIRET 130 023 583 00011 – code APE 8542Z, dont le siège social est situé au 42, rue Paul Duez, 59000 Lille, représenté par son président M. Jean Christophe CAMART,

Agissant en son nom propre et pour le compte de l'USR 3185 intitulée MESHS, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, dirigée par Madame Martine BENOIT et désignée par « la MESHS »

**Vu** le décret n 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président par intérim du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC105283DAJ du 1<sup>er</sup> janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS, déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière d'attribution de subvention ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

**Il est convenu ce qui suit**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

L'Université de Lille / MESHS attribue une subvention au CNRS dans le cadre de sa participation aux frais généraux.

### **ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT**

L'Université de Lille / MESHS versera la somme de 75 000 euros exonérée de TVA au CNRS

Cette somme sera versée au compte ouvert du CNRS :

Banque : Trésor Public

Domiciliation : TP Lille  
Code banque : 10071  
Code guichet : 59000  
N° de compte : 00001003996  
Clé : 45  
Ouvert au nom de CNRS Agent Comptable

Le versement interviendra en une seule fois à la signature de la présente convention, sur présentation d'une facture émise et adressé à l'Agent comptable de l'Université de Lille.

Cette somme est égale à :  
Montant HT : 75 000 €  
Montant TTC : 75 000 €

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES**

Le montant de cette subvention est financé sur le budget de la MESHS, sur l'imputation budgétaire CF 9501166, au titre de l'exercice 2019.

### **ARTICLE 3 : COMPTE RENDU**

Le CNRS doit informer l'Université de Lille de l'emploi de la subvention allouée sous la forme d'un compte rendu financier comportant notamment le récapitulatif des charges versées.  
Ce compte rendu doit être transmis par el CNRS à l'Université de Lille au plus tard le 31 décembre 2019.

En cas de non utilisation de la subvention, d'utilisation non conforme à son objet ou de dénonciation de la convention, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES**

La présente convention est valable à compter de sa date de signature et jusqu'à extinction de son objet.  
Toute modification fera l'objet d'un avenant.  
Toute dénonciation interviendra par lettre recommandée avec AR transmise 15 jours avant la prise d'effet.

Fait à Lille, en quatre (4) exemplaires originaux.

Le

Le Président de l'Université de Lille  
Monsieur Jean-Christophe CAMART

P/ le Président et par délégation  
La Déléguée Régionale par intérim  
Mme Bénédicte SAMYN

Visa de Mme Martine BENOIT, directrice de la MESHS

  
**Martine BENOIT**  
Directrice de la MESHS  
USR 3185

La MESHS est hébergée dans un bâtiment classé mis à disposition par la Région et bénéficie de l'usage d'une salle de conférence de la ville de Lille, l'espace Baietto, sous réserve de l'entretien courant de ces deux bâtiments. Il lui est également attribué le 1er étage du bâtiment voisin, pour l'accueil de chercheurs sur projet.

Les différents baux conclus avec ces instances nous imposent de réaliser l'entretien courant, c'est-à-dire les maintenances "Chauffage – Ventilation – Climatisation", des installations électriques, du réseau d'eau (distribution et chauffage) et des ascenseurs, le nettoyage des locaux et l'entretien des espaces verts, etc. et de procéder aux vérifications réglementaires (installations électriques, sécurité incendie, ascenseur, contrôle d'accès...) ainsi qu'aux travaux d'entretien et de rénovation à la charge du locataire. L'âge du bâtiment fait que ces dépenses d'infrastructure augmentent régulièrement. Il nous appartient également, en tant qu'occupants des lieux, de régler les dépenses de fluides (électricité, eau et chauffage) que nous générons, dépenses dont le coût reste important malgré une politique de maîtrise des dépenses.

L'activité d'une unité de recherche et de services génère en outre, en dehors des coûts incompressibles d'infrastructure cités plus haut, d'autres frais de fonctionnement. Quelle que soit la démarche de développement durable adoptée, l'utilisation de fournitures et consommables de bureau, les dépenses d'impression et de reprographie, l'envoi de courrier et le téléphone sont des dépenses inévitables et indispensables à l'activité quotidienne (prise de notes, réalisation et impression de documents, classement, affranchissement, etc.). Il sera toujours nécessaire de préparer, d'éditer et d'envoyer des documents, notamment les réponses aux appels à projets et les justifications papier souvent encore exigées par certains financeurs, et les supports de communication des manifestations organisées ou hébergées.

Le budget total de fonctionnement de la MESHS, couvert par les différentes participations des tutelles, s'élève à 262 k€ par an. La part de ces frais généraux représente 157 k€, pour lesquels nous demandons à l'Université de Lille un reversement de 75 k€.